



Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Pont Sainte Maxence

MAIRIE DE RHUIS

2024/16-18

Délégation de signature Mme PARASKEVAS Marie-Thérèse

ARRETE de DÉLÉGATION

Le maire de la commune de Rhuis,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 octobre, fixant à trois le nombre des adjoints au maire.

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme Marie-Thérèse PARASKEVAS en qualité de premier adjoint au maire en date du 28 octobre

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Mme Marie-Thérèse PARASKEVAS 1^{ère} adjointe au maire, les attributions suivantes :

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 28 octobre, Mme Marie-Thérèse PARASKEVAS 1^{ère} adjointe au maire pour intervenir dans les domaines suivants :

➤ **Cimetière et affaires funéraires :**

- aménagement, entretien et nettoyage du cimetière,
- octroi des concessions funéraires et toutes décisions en matière de sépulture.

➤ **Urbanisme :**

- droit de préemption urbain,
- certificat d'urbanisme,
- permis de construire,
- déclaration préalable,
- déclaration d'intention Aliéner
- permis de démolir ...

➤ **Finances :**

- préparation du budget et des comptes administratifs.
- signature des titres de recettes, mandats de paiement, des bordereaux...

➤ **Affaires culturelles :**

- relation avec les associations de la commune ayant pour objet l'animation culturelle,

Article 2 : L'adjoint délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y ayant droit

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché sur le site de la commune.

Fait à Rhuis, le 04 novembre 2024

Le Maire, Xavier BERNARD

Mairie de Rhuis – 24 Grande Rue – 60410 RHUIS

Tél : 03.44.40.51.79

mairiederhuis@orange.fr

